



# Objets trouvés

L'utilisation de ce site implique l'acceptation des règles suivantes :

- Tout objet, présenté par photographie, ne sera restitué à son propriétaire qu'après vérification. Pour ce faire, la Police Municipale utilisera tous les moyens qu'elle jugera bon : questionnaire, contrôle d'identité, etc.
- Les objets de valeur : bijoux, montres de prix, etc. ne figurent pas en photo sur le site. Un déplacement au service est nécessaire. Une facture ou une photographie de l'objet devra être présentée par le propriétaire lors de sa venue.
- Les pièces d'identité, permis de conduire, carte grise et carte de CPAM sont envoyés vers les services concernés : sécurité sociale, état civil du lieu d'habitation.
- Un numéro d'IMEI sera exigé pour les téléphones portables. Le déverrouillage du téléphone devra être effectué.
- Les ordinateurs portables et autres pièces informatiques ne seront restitués que sur présentation d'une facture. Le déverrouillage de l'ordinateur devra être effectué.